



Marcher en groupe sur une route.

Accueil

Le Comité Départemental 13

Nous rejoindre

Randonner

Les Sentiers, les TopoGuides ®

Autour de la randonnée

FAQ - Foire aux Questions

Extranet

Contactez-nous

ACTUS

Plan numérique : déjà plus de 1000 km collectés dans le 13 !

[EN SAVOIR PLUS](#)

RANDO 13 : notre newsletter : abonnement et archives

[EN SAVOIR PLUS](#)

Signaler une anomalie sur les sentiers : Suric@te

[EN SAVOIR PLUS](#)

Nos partenaires et membres associés

[EN SAVOIR PLUS](#)

Formations 2017

[EN SAVOIR PLUS](#)

Sur la route, en groupe, marcher à droite ou à gauche ?



La Fédération française de la randonnée pédestre a donné instruction à ses associations fédérées d'observer les consignes suivantes lorsque les parcours de randonnée ne peuvent éviter des portions de route ouvertes à la circulation automobile : code de la route, art R.412-34 et suivants

En agglomération et hors agglomération, s'ils existent, il faut utiliser les trottoirs et les accotements, quel que soit le côté où ils se trouvent, à droite ou à gauche.

Hors agglomération, lorsqu'il n'y a ni accotement ni trottoir:

Lors d'une sortie associative avec un animateur, le groupe de randonneurs constitue un groupement organisé. Il faut marcher soit à gauche en file indienne (en colonne par un) soit à droite en groupes de 20 mètres maximum, distants d'au moins 50 mètres les uns des autres.

C'est la sécurité du groupe qui guide le choix qui revient à l'animateur.

Pour plus de détails, se reporter au "[Règlement manifestations de randonnées pédestres ouvertes au public](#)".

Le ministère de l'Intérieur a édité une plaquette sur la circulation des piétons sur la route. [Télécharger la plaquette \(pdf 1.76Kp\)](#).

Le code de la route ne mentionne pas le port de gilet fluo mais c'est une sage précaution de le faire porter par l'animateur en tête et le serre-file.

[Retour aux questions](#)